

Collectif  
des  
Familles  
de  
Disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU الأمة  
DISPARUES المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

# VÉRITÉ ET JUSTICE

## POUR LES DISPARU(E)S

### EN ALGÉRIE

#### LETTRE D'INFORMATION

Numéro 32–Juillet/Septembre 2009

\*\*\*\*\*

#### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2008 (30 €).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie  
et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie  
148 rue du Faubourg Saint-Denis- 75010- Paris

## LA MEMOIRE INTERDITE EN ALGERIE

Dans le cadre de la campagne pour la mise en place d'une Commission Vérité, la coalition d'associations de victimes (Sos Disparus/ CFDA, Somoud et Djazairouna), a entrepris de tenir un autre forum-atelier le 16 juillet 2009 à Alger, dans la continuité de la réflexion amorcée lors du forum-atelier de Blida d'avril 2008. Le thème choisi était « La préservation de la mémoire pour la reconstruction d'une société ». Cette rencontre a subi une nouvelle fois l'interdiction des autorités algériennes mais a quand même pu avoir lieu dans les locaux de Sos Disparus.

Le forum-atelier devait débiter à 9 h à la maison des syndicats de Bachdjarah (W. d'Alger). Une centaine de représentants de la société civile, experts, historiens, juristes, psychologues, médecins y étaient attendus. Mais à leur arrivé, les organisateurs ont fait face à un impressionnant dispositif de force de sécurité qui interdisait tout accès à la salle. Selon le chef de la sûreté de Daira, le wali d'Alger aurait ordonné l'interdiction de la rencontre pour des « raisons de sécurité ». Toutefois, aucune notification écrite n'a été présentée aux organisateurs.

Après maintes négociations pour accéder à la salle, et devant le refus catégorique des services de sécurité, les organisateurs ont pris la décision de rapatrier le forum-atelier au siège même de Sos Disparus. Les intervenants et une partie des invités ayant été informés du changement de lieux, la rencontre a pu débiter à 11h, bien que dans des conditions matérielles difficiles. Une cinquantaine de personne étaient présentes et parmi elles tous les intervenants, à l'exception de Mohammed Errahoui, militant des droits de l'Homme marocain, disparu pendant

plus d'une décennie au Maroc, et auteur du livre-témoignage « Mouvoirs ». M. Errahoui s'est vu interdire l'entrée sur le territoire algérien à son arrivée à l'aéroport d'Alger. Malgré tous les contacts activés, il n'a pas pu sortir de l'aéroport et a dû passer la nuit en zone de douanes avant d'être renvoyé à Casablanca le lendemain matin.

La coalition d'associations de victimes a reçu de nombreux messages d'associations exprimant leur indignation face à l'attitude des autorités algériennes, notamment l'association des parents et amis de disparus au Maroc, le Centre Libanais des droits humains et le réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme.

Grâce à la détermination des victimes et de leurs représentants, la rencontre a été un succès malgré l'espace restreint dans lequel elle s'est tenue. Les interventions et les débats passionnés qu'elles ont suscités ont révélé l'intérêt porté au thème de la préservation de la mémoire comme élément d'un processus de réconciliation véritable et durable pour envisager l'avenir avec sérénité.

L'évènement a été repris par les médias qui ont dénoncé son interdiction et mis en lumière dans l'espace public la problématique de l'écriture officielle de l'histoire, l'importance de l'appropriation de la mémoire par les membres de la société civile et les victimes du conflit des années 1990 : [http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com\\_content&task=view&id=278&Itemid=121](http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com_content&task=view&id=278&Itemid=121)

## JOURNEE INTERNATIONALE DES DISPARUS SUR LA PLACE DU 1<sup>er</sup> MAI A ALGER

Cette année, le 30 août 2009 célébrait la 26<sup>ème</sup> journée internationale des disparus.

Hommage à la mémoire des disparus, cette journée est aussi l'occasion de mettre en lumière l'ampleur du phénomène de la disparition forcée à travers le monde et la lutte quotidienne que mènent les familles de disparus de tous les continents pour obtenir Vérité et justice.

A Alger, place du 1<sup>er</sup> mai, une centaine de proches de disparus s'est rassemblée à l'appel de Sos Disparus. Sous une chaleur caniculaire, en plein mois de Ramadan, les manifestants ont brandi une banderole réclamant la ratification de la Convention internationale contre les disparitions forcées ainsi que les potos de leurs proches et ont scandé, pendant plus de 3 heures, slogans et revendications à l'adresse des autorités algériennes. L'habituel dispositif des forces de sécurité était sur place, surveillant étroitement la manifestation. Un commissaire a interpellé la présidente de Sos Disparus, lui demandant qui était l'initiateur de ce rassemblement et la sommant de ranger la banderole sous peine de la confisquer.

Malgré cela, le déroulement de la journée internationale des disparus à Alger a été un succès. Les journalistes, informés la veille par un communiqué de Sos Disparus, étaient eux aussi présents et ont relayé l'évènement dans la presse bien plus largement que les années précédentes. Ce regain d'intérêt des médias pour le mouvement des mères de disparus et leurs actions est particulièrement encourageant. Les articles sont consultables sur : [http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com\\_content&task=view&id=278&Itemid=121](http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com_content&task=view&id=278&Itemid=121)

## **LES EXCUSES DE L'ETAT NE SAURAIENT FAIRE TAIRE LE BESOIN DE VERITE ET DE JUSTICE**

Au lendemain de la journée internationale des disparus, Maître Farouk Ksentini, Président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) déclarait au quotidien d'Oran que « *l'Etat devrait faire des excuses aux familles de disparus* » et « *leur donner un statut spécial* ». D'abord surprises de cette déclaration, les familles de disparus ont rapidement réalisé les véritables motivations du président de la CNCPPDH. Loin d'aller dans le sens des revendications des familles de disparus, qu'il qualifie de « minorité active », Farouk Ksentini prône les excuses officielles comme ultime palier à franchir par l'Etat, après les indemnisations, pour clore le dossier des disparus.

Le CFDA et Sos Disparus, ont très rapidement réagi aux déclarations de M. Ksentini et ont dénoncé publiquement cette nouvelle tentative de manipuler l'opinion publique. Malgré les innombrables fois où les proches de disparus ont alerté M. Ksentini des violations des droits des familles de disparus que les indemnisations représentent, le président de la CNCPPDH persiste à ne rien entendre et à déclarer publiquement que les indemnisations ont apporté une solution au dossier des disparus.

Le communiqué du CFDA et Sos disparus insiste sur le fait qu'indemnisation et excuses de l'Etat n'auront jamais valeur de réparation sans Vérité et Justice. Le communiqué a été repris sous la forme d'une mise au point par le quotidien d'Oran, le 5 septembre 2009 et est consultable sur

[http://www.lequotidien-  
oran.com/index.php?news=5126135](http://www.lequotidien-<br/>oran.com/index.php?news=5126135)

## **CAMPAGNE D'INTIMIDATION CONTRE LES REFRACTAIRES AUX INDEMNISATIONS**

Depuis l'entrée en vigueur des textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, le CFDA et Sos Disparus dénoncent les pressions subies par les familles qui refusent d'entreprendre les démarches pour les indemnités. Dès le début de l'application de la politique d'indemnité, les familles ont reçu des convocations des gendarmeries et commissariats, les enjoignant à venir accomplir les démarches pour les indemnités à savoir : retirer un certificat de disparition permettant ensuite de demander au tribunal un jugement de décès, indispensable au dépôt d'une demande d'indemnité auprès du bureau de la réconciliation nationale de la wilaya. Certaines familles, persuadées que ces démarches étaient obligatoires les ont accomplies, d'autres ont retiré le certificat de disparition sans retirer de jugement de décès, d'autres se sont toujours refusés à accomplir la moindre démarche, conscientes du chantage odieux qui leur est imposé.

Après l'annonce du Président Bouteflika de sa volonté de passer à une nouvelle étape de la politique de réconciliation nationale, le CFDA, informé par les proches de disparus, a constaté qu'une nouvelle vague de pressions, matérialisée par des convocations, des avertissements et des mises en demeure, s'impose, depuis début 2009, aux familles n'ayant pas demandé les indemnités.

Le CFDA a tenu à dénoncer ces pratiques des pouvoirs publics algériens qui se

glorifient par ailleurs d'avoir réglé le problème des familles de disparus, affirmant que 97 % d'entre elles auraient accepté les indemnités. Ces manœuvres sont attentatoires à la dignité humaine quand on sait qu'à la suite de leurs démarches, un grand nombre de familles n'ont toujours pas perçu les indemnités. Il est également important de rappeler que les textes d'application de la Charte étaient censés être limités dans le temps : les textes mentionnent en effet que les proches de disparus avaient jusqu'au 28 février 2007 pour demander un certificat de disparition à la gendarmerie ou au commissariat. Le communiqué urgent, diffusé par le CFDA, a attiré l'attention du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) de l'ONU qui comprend dans son mandat des interventions urgentes auprès des Etats en cas de persécution et harcèlement des proches de disparus. Le communiqué est consultable sur : [http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com\\_content&task=view&id=280&Itemid=121](http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com_content&task=view&id=280&Itemid=121)

## **RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA CNCPPDH**

Face à ce climat de nouvelle tentative des autorités publiques de clore le dossier des disparus, Sos disparus a demandé à s'entretenir avec le Président de la CNCPPDH, M Ksentini. L'objectif de cette rencontre était d'une part de s'enquérir du suivi de plusieurs dossiers de familles de disparus déposés à la CNCPPDH depuis septembre 2008 et auxquels aucune suite n'a été donnée. D'autre part il s'agissait de réitérer les revendications des familles de disparus d'obtenir la vérité et la justice et ce, notamment, en réaction aux déclarations de Farouk Ksentini par voie de presse quelques semaines auparavant. La

délégation de Sos Disparus a insisté sur le fait que depuis des années, malgré tous les efforts dans ce sens, les autorités algériennes refusent toujours de reconnaître les familles de disparus comme interlocuteurs. A l'issue de l'entretien, le Président de la CNCPPDH a affirmé à la délégation de Sos Disparus qu'il était prêt à se porter médiateur entre les autorités en charge du dossier des disparus et les familles afin de relayer les demandes d'audience de ces dernières auprès des autorités.

#### **« CHANSON POUR AMINE » AU FESTIVAL CINEMA D'AFRIQUE**

Le festival Cinéma d'Afrique de Lausanne, organisé en partenariat avec Amnesty International Suisse, a programmé le documentaire d'Alberto Bougleux « Chanson pour Amine », le 30 août 2009, Journée internationale des disparus.

Tourné en Algérie et en France en 2008, le film est sorti en DVD en mars 2009. Ce documentaire de 53 minutes, retrace le drame des disparitions forcées en Algérie à travers l'histoire de Nassera Dutour, membre fondatrice et porte-parole du CFDA, qui suite à la disparition de son fils Amine en 1997, a consacré sa vie à la structuration et au maintien du mouvement des familles de disparus pour obtenir le droit la Vérité, à la justice et à la mémoire.

Le documentaire, présenté la première fois à Barcelone lors de la journée de lancement de la campagne pour la mise en place d'une Commission Vérité en Algérie (cf. lettre d'info 30), a depuis été proposé à diverses télévisions et dans plusieurs festival du film.

A Lausanne, la projection du film a été suivie d'un débat animé par Alberto Bougleux, le réalisateur, et a suscité

beaucoup de questions dans l'assistance vivement intéressée. Le quotidien suisse « Le Courrier » a publié dans son édition du 31 août 2009, l'interview d'Alberto Bougleux :

<http://www.lecourrier.ch/index.php?name=News&file=article&sid=443336>

#### **REFORME DE LA CNCPPDH**

Le 30 septembre 2009, les députés de l'assemblée populaire nationale (APN) ont adopté un projet de loi relatif à l'approbation de l'ordonnance 09-04 du 27 août 2009, relative à la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), elle-même adoptée par le Conseil des ministres un mois plus tôt.

Cette ordonnance a été adoptée par le gouvernement algérien dans l'espoir de voir la CNCPPDH retrouver son accréditation de catégorie A au sein des Nations Unies. Celle ci lui conférerait, avant qu'elle ne lui soit retirée en mars 2009, le statut d'observateur et d'interlocuteur devant le Conseil des droits de l'Homme (Cf. lettre n°31).

Toutefois, le CFDA déplore la procédure utilisée pour conférer un caractère législatif à l'acte instituant la CNCPPDH. Soumettre à l'adoption de l'APN une ordonnance examinée et adoptée dans la seule enceinte du pouvoir exécutif démontre un manque de volonté de changement. Seul un projet de loi débattu et adopté par l'APN aurait pu faire acte de bonne foi du gouvernement algérien. Le CFDA estime d'ailleurs que cette ordonnance n'apporte aucun changement de fond quant au statut, au rôle et à la composition de la commission.

Dans le texte réglementaire précisant les modalités de fonctionnement de la CNCPPDH, un paragraphe a été ajouté

sur les modalités de nomination des membres, ce qui avait été exigé par le Comité de coordination des institutions nationales chargé d'accorder les accréditations. Or ce paragraphe indique que les candidatures des membres sont validées par une commission présidée par le Président de la Cour suprême, tandis que le Président de la CNCPPDH est nommé par décret présidentiel. Ce système de nomination ne garantit en rien le pluralisme, encore moins, l'indépendance de la CNCPPDH.

### **EN BREF**

#### **5 RATIFICATIONS AVANT L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

5 nouveaux pays ont ratifié la Convention pour la protection de tous les personnes contre les disparitions forcées : Le Mali, le Nigeria, le Japon, l'Espagne et l'Allemagne. Désormais, ce sont donc 15 pays qui ont ratifié ce nouvel instrument juridique pour la lutte contre les disparitions forcées, ouvert à signature et à ratification en février 2006. La Convention entrera en vigueur 60 jours après la 20<sup>ème</sup> ratification. Toutefois, les associations de proches de disparus du monde entier, alliées en coalition, et de grandes ONG de protection des droits de l'Homme, telles qu'Amnesty International, entendent continuer de mener campagne jusqu'à l'entrée en vigueur du texte, et au-delà. En effet, est indispensable qu'un nombre de pays le plus large possible se lient aux obligations contenu dans ce texte visant à la protection des personnes contre la disparition forcées, à l'accès aux droits à la Vérité, à la justice et à la réparation des proches de disparus.

#### **125 NOUVEAUX CAS DE DISPARITIONS ENREGISTRES AU GTDF**

Lors d'une visite à Genève en novembre 2008, le CFDA avait soumis 150 nouveaux cas de disparition forcées au Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF)- cf. lettre d'info n°29- Au mois de septembre, le CFDA a reçu du GTDF la liste des cas, au nombre de 125, enregistrés dans la base de données du GTDF puis transmis au gouvernement algérien afin qu'il éclaire les circonstances de la disparition et localise la personne disparue. La réponse du gouvernement, qui déterminera si, aux yeux du GTDF, le cas de disparition peut ou non être considéré comme éclairci, sera transmise au CFDA. Jusqu'à ce jour, aucun du millier de cas transmis par le CFDA et enregistré au GTDF n'a été considéré comme éclairci par la réponse des autorités algériennes.

#### **« JOURS INTRANQUILLES » AU PAVILLON CARRE BAUDOIN A PARIS**

L'exposition photo « Jours intranquilles » de Bruno Boudjellal est au Pavillon Carré Baudouin (20<sup>ème</sup>) jusqu'au 14 novembre 2009. De père algérien, Bruno Boudjellal, qui a grandi en France, est allé à la rencontre de ses racines en Algérie en 1993, en 1996 puis en 2001. Il y a trouvé un pays en guerre, dans le chaos le plus total, des milliers de victimes. Ses photos parlent de massacres, de disparus, de désespoir mais aussi de rêves d'une vie meilleure. Le travail de Bruno Boudjellal participe indubitablement au travail de mémoire de l'Algérie des années 1990, interrogeant également les origines de la situation algérienne actuelle, notamment de la jeunesse algérienne, sommée de vivre et de construire son avenir dans un pays où l'on cherche à enfouir la vérité et la mémoire.